

Le Président

2016, L'ANNÉE DE LA MÉDECINE LIBÉRALE ?

Chère Consœur, Cher Confrère,

En 1948 naît la CARMF, une caisse de retraite de médecins pour des médecins, pour des médecins libéraux !

Rapidement cette caisse gérée par des médecins s'organise pour devenir, de l'aveu même de la Cour des Comptes, la caisse qui a, en France, le champ d'activité le plus étendu ! En effet elle administre cinq régimes (base (RB), complémentaire (RC), allocations supplémentaires de vieillesse (ASV), invalidité-décès (ID), CAPIMED) et en gère intégralement trois (RC, ID et CAPIMED) !

De plus la CARMF a mis en place, en 1954, un fonds d'action sociale le plus généreux de France. Dans une période où le salariat semble attirer nos jeunes confrères, ceci doit être souligné. Pourquoi ? Simplement parce que la CARMF accompagne sans faillir les confrères et les conjoints collaborateurs dans la totalité de leur parcours professionnel, la CARMF accompagne les veuves et les veufs mais aussi les enfants des médecins, ce n'est pas aussi complet ailleurs.

La CARMF, c'est aussi un organisme en mouvement, vivant, grâce à son personnel administratif qui fait des prouesses pour les allocataires, les prestataires, mais aussi grâce à l'esprit d'anticipation qu'insufflent les administrateurs : anticipation du choc générationnel par la création de réserves, alerte précoce sur les problèmes de l'ASV, anticipation des évolutions sociétales en proposant la retraite à partir de 62 ans en temps choisi, anticipation en créant l'Association Pour les Soins aux Soignants (APSS), alerte sur les bas revenus, aides aux plus fragiles.

Tout ceci c'est aux administrateurs, vos élus, qu'on le doit, à leur curiosité de médecin, leur capacité à s'adapter, véritable déformation professionnelle mise au service de la CARMF. Imaginez ce qu'aurait donné sur tous ces sujets une caisse gérée uniquement par des non médecins, comme d'aucuns le souhaiteraient !

Que deviendra la médecine libérale en 2016 ?

Pour la profession, l'année 2015 a été marquée par le vote de la loi « santé »... Pour la CARMF, l'année 2015, c'est un décret qui après dix-huit ans nous a privé d'un grand serviteur des médecins et d'un choix démocratique. Dans un cas comme dans l'autre, la volonté de la majorité ne semble pas avoir été entendue, il nous faut faire avec !

Nous avons su montrer que la CARMF résiste à tous les soubresauts, que toute une équipe est là, qu'elle continue à votre service sur la même ligne, les mêmes principes.

Pour 2016 ! Le passé éclaire l'avenir !

Voici les variations successives que vous avez connues ces cinq dernières années :

Évolution de la cotisation (pour un revenu de 90 000€)	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Sur 5 ans
Base	1,7%	14,5%	4,4%	11,7%	1,0%	37,2%
Complémentaire	0,0%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	4,4%
ASV	9,3%	15,1%	12,3%	11,8%	9,9%	73,7%
Évolution du point de retraite	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Sur 5 ans
Base	2,1%	1,5%	0,3%	0,0%	0,3 %*	4,4 %*
Complémentaire	1,3%	1,8%	0,8%	0,5%	0,2%	4,7%
ASV	-8,2%	-8,9%	0,0%	0,0%	0,0%	-16,4%
Inflation	1,9%	0,7%	0,4%	0,0%*	1,0%*	4,1%*

* estimation

.../...

Cotisation du régime de base : + 37, 2 % en cinq ans ! Notre question prioritaire de constitutionnalité portant sur le calcul de la compensation nationale a été rejetée, mais nous continuerons à la CNAVPL à défendre notre indépendance et à tenter d'obtenir la limitation de cette charge: il n'est pas possible qu'à revenu égal, un médecin participe plus qu'un cadre à la compensation nationale.

Cotisation de l'ASV : + 73,7 % en cinq ans ! Déficit technique en 2019, cessation de paiement en 2026 ! Cette part de la retraite constitue la plus forte augmentation de notre cotisation cette année et la seule baisse de la valeur du point de retraite sur cinq ans. S'agissant d'une part importante de notre retraite, il n'est pas possible de renégocier tous les deux ans les conditions de sa pérennité ainsi que la sécurité de son versement sur le long terme.

Nous demandons aux responsables de ce régime, dont je vous rappelle ici que la CARMF n'est qu'encaisseur et non décideur, d'assurer sa sécurité. La CARMF, ses élus et son personnel administratif sont à la disposition de la profession pour apporter toute l'expertise qui leur sera demandée.

Cotisation du régime complémentaire : + 4,4 % en cinq ans ! Le seul que nous gérons en direct. L'augmentation sera de 1,1 % cette année, les réserves proches de 5,6 milliards. Nous avons constitué ces réserves en vue d'assurer votre retraite, sans peser de façon intolérable sur les jeunes générations.

Et c'est bien sûr aux jeunes générations, à qui je veux m'adresser : comment les amener au libéral avec des charges toujours plus lourdes, des contraintes administratives toujours plus importantes ?

Je crois qu'il faut leur donner de l'espoir, leur montrer à quel point notre métier est beau, à quel point nos patients nous estiment, leur montrer qu'avec un esprit de responsabilité on arrive à de belles choses et je veux ici défendre la retraite à partir de 62 ans.

62 ans c'est un plancher, un seuil psychologique, 15 % de retraite en moins qu'à 65 ans certes, mais la liberté de disposer de sa vie, continuer si on veut et alors capitaliser de l'ordre de 8 % (valorisation + points supplémentaires) de plus par an jusqu'à 70 ans.

Ou 65 ans qui inéluçtablement deviendront 67 ans (et dans ce cas perdre 25 % à 62 ans.)

Ce sera à vous de choisir ou de laisser choisir les syndicats.

Jusqu'ici la retraite était un plafond, le terme d'une vie professionnelle, il faut que la retraite devienne un plancher, le début d'une autre vie, un libre choix : soit le médecin souhaite poursuivre sa carrière et ce choix est récompensé par des points supplémentaires, soit il décide d'une autre vie, et à partir de 62 ans, avec les progrès de la médecine, un autre horizon s'ouvre encore devant lui.

Je veux donc tendre la main à tous. Contribuons ensemble, chacun pour sa part, à la médecine libérale de demain. Le pays a besoin de cette médecine même s'il ne le sait pas toujours, et que certains veulent lui faire croire qu'elle est dépassée. C'est tout le contraire, la médecine libérale est moderne, créatrice, innovante.

N'oublions pas nos anciens, et anciennes, nos veufs, nos veuves, nos invalides. Nous réussons ensemble à maintenir une médecine libérale et une retraite libérale ou nous échouons ensemble !

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne et belle année 2016.

Avec mes confraternelles amitiés.



Docteur Thierry LARDENOIS

COTISATIONS 2016 (établies sur un revenu de 90 000 €)

RÉGIMES	Montants 2016		Taux 2016	Taux 2015	Pourcentage d'évolution 2016/2015
BASE					+1,0%
- Tranche 1	3 178 €	} 4 861 €	8,23% (<P*)	8,23% (<P*)	
- Tranche 2	1 683 €		1,87%	1,87%	
COMPLÉMENTAIRE	8 640 €		9,6%	9,5%	+ 1,1%
INVALIDITÉ-DÉCÈS	720 € (Classe B)				+ 0,0%
ASV	Secteur I	Secteur II			+ 9,9%
- Cotisation forfaitaire	1 617 €	4 850 €			
- Cotisation proportionnelle	780 €	2 340 €	2,6%	2,1%	
TOTAL	16 618 €	21 411 €			+ 2,2% + 3,8%
Pourcentage du revenu	18,5%	23,8%	*P: plafond de la Sécurité sociale		